

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 11 Février 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 10 membres, absents excusés : 1 membre, absent : 1 membre

POINT N° 583**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2026-2030 ENTRE LES COMMUNES, LA CAF ET LA CCVA****Mme ROUSSEL expose :**

La caisse d'allocations familiale (CAF) a vocation d'accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté. Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Afin de décliner cette politique au plus proche des territoires, il est proposé de signer une convention de partenariat entre les collectivités et la CAF du Haut-Rhin, dit Convention Territoriale Globale.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale mise en place depuis 2020 entre les territoires et la CAF, qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Le périmètre de la CTG est l'échelle territoriale qui permet l'analyse la plus cohérente des besoins des familles et des réponses à leur apporter, à savoir l'échelle intercommunale pour le Val d'Argent.

Toutes les thématiques repérées à l'issu du diagnostic territorial, élaboré en 2023 pour la Communauté de Communes du Val d'Argent, peuvent être mobilisées. Neufs thématiques prioritaires sont identifiées par la CNAF :

1. la parentalité,
2. la jeunesse,
3. l'accès aux droits/numérique,



4. le logement,
5. la petite enfance,
6. l'animation de la vie sociale,
7. l'équité territoriale,
8. les familles fragilisées
9. le handicap.

En 2023, un projet global de territoire a pu être élaboré, reposant sur un diagnostic et se déployant au travers d'un plan d'action. Celui-ci avait été coconstruit au travers des différentes rencontres avec les acteurs et partenaires sociaux présents sur le territoire.

Le plan d'action peut être alimenté avec de nouvelles thématiques sur toute la durée de la CTG par avenant, en fonction des territoires.

Une première Convention Territoriale Globale a été signée entre la CCVA et la CAF du Haut-Rhin pour la période 2021-2025 (cf. délibérations N°113/2021 du 14 septembre 2021 et N°400/2024 du 14 mars 2024). Le bilan de cette 1ère démarche est très positive avec notamment les actions suivantes :

- Axe 1 : Pilotage
 - des réunions régulières de la commission Actions Sociales
 - échanges renforcés avec le Centre Socio Culturel du Val d'Argent (CSCVA)
 - mise en place d'une convention d'objectifs détaillée avec des indicateurs
 - travail sur la précarité alimentaire (lauréat d'un appel à projet DREETS)
 - création d'évènements annuels lors du mois « Octobre Solidaire »
- Axe 2 : Services aux familles
 - développement de l'offre aux familles enfance/ Petite enfance via le CSCVA, maintien du soutien financier au CSCVA
 - création d'un nouveau site sur Rombach-Le-Franc pour accueillir un nouvelle Maison d'Assistantes Maternelles (+16 places) et un nouveau site pour les activités périscolaires/extrascolaires
 - suivi de l'offre/demande des services avec le CSCVA
- Axe 3 : Renforcer l'attractivité du territoire
 - développement d'une politique culturelle inclusive
 - mise en œuvre d'actions autour de la santé mentale avec le Conseil Local de la Santé Mentale
 - mise en place des liens avec la CAF concernant la politique habitat,
- Axe 4 : Renforcer l'autonomie du citoyen en le rendant acteur
 - Création de France Services
 - Mise en place d'un service de transport performant avec le PETR d'Alsace Centrale

Dans le cadre de la poursuite et du renforcement de cette démarche, une nouvelle Convention Territoriale Globale est proposée pour les années 2026-2030.



Au cours de l'année 2025, un nouveau travail partenarial a été réalisé entre les acteurs de terrain et la CAF autour de différentes rencontres :

- 1e avril pour le lancement de la démarche de la nouvelle CTG à Mulhouse
- 10 juin 2025 : atelier avec tous les partenaires
- 5 septembre 2025 : ateliers avec tous les services de la CCVA
- 23 septembre 2025 : réunion de la commission Actions Sociales

Ces rencontres avec l'ensemble des acteurs ont permis de faire le bilan du plan d'action 2021-2025 et d'élaborer le nouveau projet territorial qui s'inscrit dans la continuité des actions en cours et le développement de nouvelles activités.

PILOTAGE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Comité technique

Comité de pilotage

Coordination globale CTG - Accompagnement des politiques sociales.

Coordination thématique CTG - Développement de la vie sociale. Petite enfance, enfance /jeunesse et parentalité.

Axe stratégique 1 : CONSTRUIRE UNE OFFRE SOCIALE CONCERTEE SUR LE TERRITOIRE

1.1. Animer une commission sociale intercommunale incluant les élus et les autres acteurs du territoire

1.2. Instance technique de suivi des engagements du Centre Social du Val d'Argent (CSCVA) en charge des activités liées à la CTG.

Axe stratégique 2 : SOUTIEN, VALORISATION ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AUX FAMILLES

2.1. Maintenir et développer l'offre de service Petite enfance

2.2. Maintenir et développer l'offre de service enfance/jeunesse

2.3. Maintenir l'offre de service aux familles et promouvoir des actions autour de la parentalité

Axe stratégique 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

3.1. Proposer une politique attractive, inclusive et dynamique sur le territoire

3.2. Faciliter l'accès à la santé

3.3. Mener une politique habitat intercommunale

Axe stratégique 4 : ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE DU CITOYEN EN LE RENDANT ACTEUR

4.1. Améliorer l'accès aux droits pour les habitants

4.2. Faciliter la mobilité dans la vallée et vers l'extérieur

4.3. Faciliter l'intégration de la jeunesse

4.4. Proposer une politique senior facilitant le « mieux vieillir »



L'ensemble des fiches thématiques sont proposées en annexe de la présente délibération précisant les actions, les indicateurs de suivi, le pilotage et les partenaires mobilisés.

Cette nouvelle convention contractualise le projet social de territoire entre la Caf, les communes et l'intercommunalité.

Cette contractualisation permet aux prestataires identifiées, comme le CSCVA de bénéficier d'apport financier de la CAF dans ses mandats liés à la prise en charge de la petite enfance, enfance jeunesse et parentalité sur le territoire de la Communauté de Communes.

Au vu de ces éléments et de l'annexe ci jointe, qui présente le plan d'action et les fiches actions pour la période 2026-2030

Considérant l'importance de poursuivre cette approche territoriale cohérente en matière de politiques et de prestations familiales, basée sur un diagnostic partagé réalisé en 2023 par la Communauté de Communes du Val d'Argent ainsi que la mise en œuvre du projet déployé dans la Convention Territoriale Globale 2021-2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de la Convention Territoriale Globale 2026- 2030

AUTORISE Mme la Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2026- 2030 entre les 4 communes du Val d'Argent, la Communauté de Communes et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et ses éventuels avenants, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Nadège FLORENTZ

La Maire

Noëlie HESTIN